

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Sous-direction
de la gestion du personnel

Bureau du personnel officier

**Arrêté du 20 octobre 2011 portant nomination au grade de sous-lieutenant
à titre temporaire dans la gendarmerie nationale**

NOR : IOCJ1129047A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4134-2 ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu le décret n° 2008-947 du 12 septembre 2008 fixant certaines dispositions applicables aux élèves militaires des écoles militaires d'élèves officiers de carrière, notamment son article 2,

Arrête :

Article 1^{er}

Les aspirants suivants, de recrutement OG UNIV, sont nommés, pour la durée de la formation complémentaire, au grade de sous-lieutenant, à titre temporaire, à compter du 1^{er} août 2011 :

Labbe Wilfried.

Toumazet Soizic.

Guichard Quentin.

Jouclas Antoine.

De Levezou De Vezins Anne.

Herbe Laure.

Morin Adrien.

Defrance Benjamin.

Crochard Julien.

Djebli Nassima.

Ducret Jean.

Giraud Sylvain.

Muller Rémi.

Basso Yann.

Viala Mathieu.

Didier Thomas.

Clochard Raphaël.

Tamet Alexandre.

Guilmot Aline.

Martin Boris.

Clécy Allan.

Demaria Vanessa.

Bellot Jean-Baptiste.

Merlet Lauriane.
Bord Clémentine.
Claux Caroline.
Garro Nicolas.
Marois Guilhem.
Ducastel Yannick.
Lego Emilie.

Article 2

Les aspirants suivants, de recrutement OG SD, sont nommés, pour la durée de la formation complémentaire, au grade de sous-lieutenant, à titre temporaire, à compter du 1^{er} août 2011 :

Buffet Yannick.
Nogues Alban.
Galbois Charles.
Diard Julien.
Bellier Yannick.
Pardonneau Vincent.
List Stéphanie.
Blondron Cédric.
Serin Michaël.
Garcin Renaud.
Valentin David.
Carrez Sébastien.
Lacombe Fabien.
Paolin Stéphane.
Buttolo Jean-Yves.
Gaillard Sébastien.
Sale Kenji.
Pignalet Magali.
Grandclément Sébastien.
Delage Sébastien.
Combe-Chevaleryre Thierry.
Pujol Alexandre.
Bihouée David.
Forest Sébastien.
Javel Julien.
Juliac Alexandre.
Roger Cédric.
Goutourneau Sébastien.
Simonet Vincent.
Fumoleau Laurent.
Costa Eric.
Piton François-Xavier.
Brachet Paul.
Boucheron Frédéric.
Courville Hubert.
Schmitt Sébastien.

Charron Nicolas.
Parezys François.
Henry Ingrid.
Muller Régis.
Berbon Hugues.
Fourcade Fabien.
Blanc Cédric.
Cassoré Sébastien.
Florence Stéphane.
Lalagüe Julien.
Le Boëdec Pierre-Yves.
Mouëza Sabrina.
Perrin Christophe.
Bal Frédéric.
Frigout Jérôme.
Resneau Fabrice.
Hauteville Aurélien.
Lavallée Yannick.
Fiorina Franck.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
J. DELPONT